

SOCIÉTÉ HERPÉTOLOGIQUE DE FRANCE

Agréée par le Ministère de l'Environnement depuis le 28 février 1978

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (AGO)

Date : 22 octobre 2021

Créneau horaire : de 16h30 à 18h30

Lieu : Salle Alain Colas, 53 rue de la marbrerie 59 000 Lille

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'AGO par le Président et adoption de l'ordre du jour

Le Président ouvre l'AGO et présente l'ordre du jour. Le bilan annuel 2020 (annexe 1) a été adressé à l'ensemble des membres en amont de l'AGO. Ce bilan très complet fait état des différents rapports présentés aujourd'hui : rapport moral, rapport d'activités (intégrant les projets et les bilans des commissions) et rapport financier.

> **Vote à l'unanimité – 0 abstention – 0 contre**

Le Président mentionne la présence de M. Jérôme Dauris, commissaire aux comptes (cabinet Alba Audit, groupe Athos Conseil – 70 boulevard du Danemark – 82 000 Montauban) et Mme Michelle Tronel, sa collaboratrice.

2. Annonce des deux scrutateurs désignés

Les deux scrutateurs désignés sont Maud Berroneau, actuelle 2^{ème} vice-présidente, et Alexandre Roux, actuel secrétaire adjoint.

Ludivine Quay annonce l'attribution des 9 pouvoirs :

- Maxime Briola, pouvoir à Jean-Marie Ballouard,
- Jean-Philippe Chippaux, pouvoir à Jérémie Souchet,
- André Dutertre, pouvoir à Jean Cassaigne,
- Philippe Evrard, pouvoir à Pierre Rivallin,
- Pierre Grisvard, pouvoir à Eric Graitson,
- Robert Guido, pouvoir à Eric Graitson,
- Claude-Pierre Guillaume, pouvoir à Claude Miaud,
- Jean-Jacques Le Baron, pouvoir à Ludivine Quay,
- Sébastien Caron, pouvoir à Jean-Marie Ballouard

Pour rappel, les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire ne peuvent être valablement prises que si sont présents ou représentés au moins 15 % des adhérents à jour de leur cotisation à la date de la convocation, soit 51. Ludivine Quay annonce ensuite les informations liées au quorum : 44 membres présents et 9 pouvoirs, soit 53 membres présents ou représentés.

> **Le quorum est atteint.**

Siège social

Société Herpétologique de France
MNHN – CP 41
57 Rue Cuvier
75005 Paris

Siège administratif pour toute correspondance

Société Herpétologique de France
c/o Madame Isabelle CHAUVIN
2014 route de Roquefort
32360 Peyrusse Massas

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 2020

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 2020 a été envoyé à tous les membres en même temps que la convocation.

> **Voté à l'unanimité – 0 abstention – 0 contre**

4. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 novembre 2020

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 novembre 2020 a été envoyé à tous les membres en même temps que la convocation.

> **Voté à l'unanimité – 0 abstention – 0 contre**

5. Renouvellement des membres du conseil d'administration 2021-2022

Le conseil d'administration de la SHF se compose actuellement de 12 membres élus, et présente 3 postes vacants:

- Jean-Marie BALLOUARD
- Stéphane BELLENOUE (trésorier adjoint)
- Maud BERRONEAU (2ème vice-présidente)
- Jean CASSAIGNE (secrétaire)
- Hugo CAYUELA
- Eric GRAITSON
- Claude MIAUD (président)
- Cécile PATRELLE-LOMBARD
- Ludivine QUAY (1ère vice-présidente)
- Pierre RIVALLIN (trésorier)
- Alexandre ROUX (secrétaire adjoint)
- Jérémie SOUCHET

Le tiers sortant est rééligible et composé de :

- Jean-Marie BALLOUARD a effectué deux mandats,
- Maud BERRONEAU a effectué un mandat,
- Jean CASSAIGNE a effectué un mandat,
- Claude MIAUD a effectué un mandat,
- Ludivine QUAY a effectué un mandat.

Pierre RIVALLIN a présenté sa démission et Maud BERRONEAU n'a pas souhaité se représenter.

9 postes sont à pourvoir : 5 postes du tiers sortant, 3 postes vacants et 1 poste libéré par démission.

4 administrateurs sortants et rééligibles se représentent (Jean-Marie BALLOUARD, Jean CASSAIGNE, Claude MIAUD et Ludivine QUAY) et 4 nouveaux candidats sont déclarés (Frédéric BEAU, Olivier MARQUIS, Aurélien MIRALLES, et Sylvain URSENBACHER).

Les résultats des votes seront annoncés en fin de réunion, une répartition du tiers sortant sera réalisée en fonction du nombre de voix obtenues par chaque candidat(e) élu(e). En cas d'égalité, la priorité au mandat le plus long sera fait au/à la candidat(e) le/la plus jeune.

Siège social

Société Herpétologique de France
MNHN – CP 41
57 Rue Cuvier
75005 Paris

Siège administratif pour toute correspondance

Société Herpétologique de France
c/o Madame Isabelle CHAUVIN
2014 route de Roquefort
32360 Peyrusse Massas

6. Rapport moral 2020

Le rapport moral 2020 a été envoyé à tous les membres en même temps que la convocation (annexe 1).
Le Président donne lecture de ce rapport moral.

7. Rapport d'activités 2020

Le rapport d'activités 2020 a été envoyé à tous les membres en même temps que la convocation (annexe 1).
Le Directeur présente les principaux projets réalisés.

8. Rapport financier 2020

Le rapport financier 2020 a été envoyé à tous les membres en même temps que la convocation (annexe 1).
Le Trésorier donne lecture de ce rapport financier et précise que pour la 5^{ème} année consécutive, la SHF affiche un résultat excédentaire à hauteur de 59 908.85 € pour l'exercice 2020.

9. Budget prévisionnel 2021

Le budget prévisionnel 2021 a été envoyé à tous les membres en même temps que la convocation.
Le Trésorier présente le budget prévisionnel 2021 équilibré pour un montant de 769 166 €.

10. Lecture du rapport du commissaire aux comptes

M. Dauris rappelle que le jugement est porté sur les comptes qui ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 4 septembre 2021. Il procède à la lecture de son rapport.

Il fait la lecture de deux points spécifiques de son rapport : l'opinion et la justification des appréciations.

Concernant l'opinion, il certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Concernant la justification des appréciations, il précise qu'il a été conduit à contrôler notamment la comptabilisation des opérations relatives aux subventions reçues au cours de l'exercice. Il a obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de l'association, grâce à la prise de connaissance et aux tests effectués sur les procédures mises en place pour appréhender ces opérations.

11. Montant des cotisations 2022

Le montant des cotisations 2022 a été envoyé à tous les membres en même temps que la convocation.
Le Président en fait la présentation, en précisant que les montants restent inchangés par rapport à 2021 :

- Adhésion individuelle tarif normal : 22 €
- Adhésion individuelle tarif réduit : 11 € (étudiants, moins de 25 ans et demandeurs d'emploi)
- Adhésion familiale (minimum 2 membres) : 25 €
- Adhésion personne morale : 30 €
- Adhésion de bienfaisance : 70 € et plus

Siège social

Société Herpétologique de France
MNHN – CP 41
57 Rue Cuvier
75005 Paris

Siège administratif pour toute correspondance

Société Herpétologique de France
c/o Madame Isabelle CHAUVIN
2014 route de Roquefort
32360 Peyrusse Massas

12. Résultat des votes du texte des résolutions

Maud Berroneau présente le résultat des votes : 56 votes exprimés dont 3 votes par correspondance.

Vote pour l'approbation et l'adoption du rapport moral 2020

> **Voté à l'unanimité – 0 abstention – 0 contre**

Vote pour l'approbation et l'adoption du rapport d'activités 2020

> **Voté à l'unanimité – 0 abstention – 0 contre**

Vote pour l'approbation et l'adoption du rapport financier 2020 et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020, de l'affectation des reports à nouveau excédentaires antérieurs aux fonds associatifs, et de l'affectation du résultat excédentaire 2020 au report à nouveau excédentaire.

> **Voté à l'unanimité – 1 abstention – 0 contre**

Vote pour l'approbation et l'adoption du budget prévisionnel 2021

> **Voté à l'unanimité – 1 abstention – 0 contre**

Vote pour l'approbation et l'adoption du montant des cotisations 2022

> **Voté à l'unanimité – 1 abstention – 0 contre**

13. Résultat des votes pour le renouvellement du conseil d'administration 2021-2022

Maud Berroneau présente le résultat des votes : 56 votes exprimés dont 3 votes par correspondance.

Concernant la répartition des candidats dans les 1/3 sortants, elle se fait en fonction du nombre de voix obtenues avec en cas d'égalité, la priorité au mandat le plus long pour la/le plus jeune.

▪ Pour la candidature de Jean-Marie BALLOUARD : 54 « oui »

> **Jean-Marie BALLOUARD est élu à la majorité pour un 3^{ème} et dernier mandat jusqu'en 2024.**

▪ Pour la candidature de Frédéric BEAU : 54 « oui »

> **Frédéric BEAU est élu à la majorité pour un 1^{er} mandat jusqu'en 2023.**

▪ Pour la candidature de Jean CASSAIGNE : 54 « oui »

> **Jean CASSAIGNE est élu à la majorité pour un 2^{ème} mandat renouvelable en 2024.**

▪ Pour la candidature d'Olivier MARQUIS : 53 « oui »

> **Olivier MARQUIS est élu à la majorité pour un 1^{er} mandat renouvelable en 2023.**

▪ Pour la candidature de Claude MIAUD : 55 « oui »

> **Claude MIAUD est élu à la majorité pour un 2^{ème} mandat renouvelable en 2024.**

▪ Pour la candidature d'Aurélien MIRALLES : 54 « oui »

> **Aurélien MIRALLES est élu à la majorité pour un 1^{er} mandat renouvelable en 2024.**

▪ Pour la candidature de Ludivine QUAY : 55 « oui »

> **Ludivine QUAY est élue à la majorité pour un 2^{ème} mandat renouvelable en 2024.**

▪ Pour la candidature de Sylvain URSENBACHER : 53 « oui »

> **Sylvain URSENBACHER est élu à la majorité pour un 1^{er} mandat renouvelable en 2022.**

Siège social

Société Herpétologique de France
MNHN – CP 41
57 Rue Cuvier
75005 Paris

Siège administratif pour toute correspondance

Société Herpétologique de France
c/o Madame Isabelle CHAUVIN
2014 route de Roquefort
32360 Peyrusse Massas

Le nombre de membres élus s'élève à 14 pour une capacité de 15, un poste reste vacant. L'élection des membres du bureau aura lieu lors du conseil d'administration qui suivra l'assemblée générale ordinaire, dès sa clôture.

14. Questions diverses

Une question est posée sur la circulation et la validation des données dans l'objectif de centraliser les données herpétologiques (GEONAT).

Laurent Barthe précise que le champ « validation » n'est pas systématiquement présente en fonction des bases de données et que la SHF a adopté le modèle du SINP.

Mathieu Berroneau (Cistude Nature) pose la question de la saisie d'espèces qui ne sont pas sur TaxRef ?

Laurent Barthe précise qu'un séminaire sur TaxRef est à venir et de faire remonter les différentes demandes.

Jean-Christophe De Massary (PatriNat) précise que si un espèce n'est pas nommée on ne peut pas la rentrer (option .sp n'est pas possible), une publication est nécessaire avant d'être intégrée dans TaxRef.

Laurent Barthe évoque le cas d'observation de Tortues d'eaux douces exotiques.

Jean-Christophe De Massary dit qu'il faut publier l'observation.

Mathieu Berroneau précise que l'option Pelophyllax sp. n'est actuellement pas possible.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Ordinaire est clôturée à 18h30.

Le Président – Claude Miaud



Le Secrétaire - Jean Cassaigne



Siège social

Société Herpétologique de France
MNHN – CP 41
57 Rue Cuvier
75005 Paris

Siège administratif pour toute correspondance

Société Herpétologique de France
c/o Madame Isabelle CHAUVIN
2014 route de Roquefort
32360 Peyrusse Massas